



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

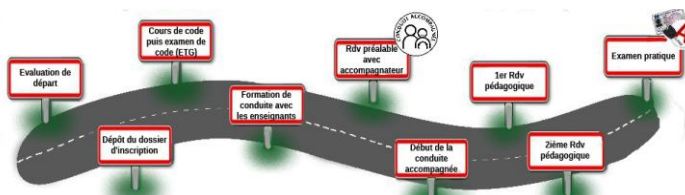
SE FORMER DANS LA DURÉE

Cette Formation est accessible à **partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
<ul style="list-style-type: none">Une évaluation préalableUne formation théoriqueUn examen théoriqueUne formation pratique (20h de cours minimum)	<ul style="list-style-type: none">1 / Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h2 / Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs3 / Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite (à 1500km et à 3000km)

AUGMENTER SES CHANCES DE RÉUSSITE

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle,
La conduite accompagnée garantit une **meilleure sécurité**





LES AVANTAGES

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1^{ere} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année
- si l'élève n'a occasionné aucun accident**

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite.

Elle est de 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

4X moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNEURS DOIVENT

- ✓ être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- ✓ obtenir l'accord de l'assureur
- ✓ ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- ✓ être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- ✓ participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- ✓ le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- ✓ le livret d'apprentissage AAC
- ✓ le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- ✓ le permis de conduire de l'accompagnateur

